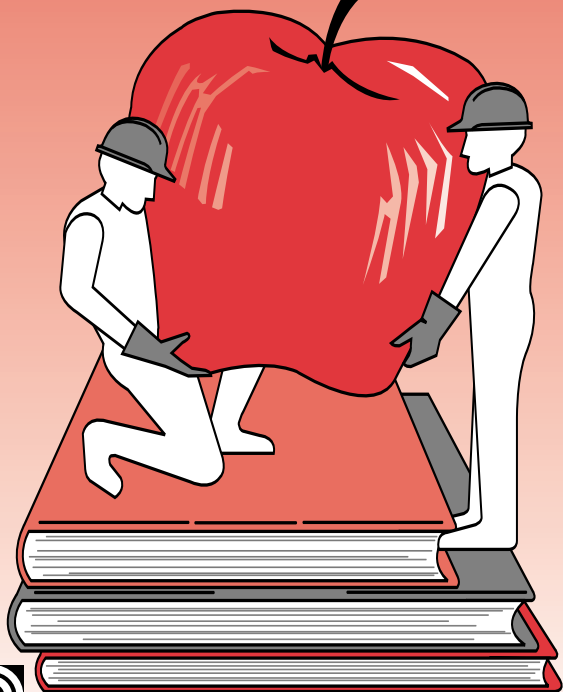


Guide santé sécurité des

travailleurs scolaires

2^e édition



Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Table des matières

1 ^{ère} partie	Règles de base de la sécurité	
	1. Selon la loi	2
	2. Éléments de la sécurité au travail	2
	3. Conseils sur la sécurité pour les nouveaux employés	4
	4. Conseils sur la sécurité pour les superviseurs	5
	5. Mesures de précaution pour les enseignants	6
2 ^e partie	Maintien d'une norme de sécurité élevée	
	1. Responsabilités en matière d'HST	10
	2. Inspection des lieux de travail	11
	3. Enquête après accidents	14
	4. Premiers soins	16
3 ^e partie	Préparation aux situations d'urgence	
	1. Cas d'urgence	20
	2. Sécurité-incendie	20
	3. Bassins oculaires	23
	4. Douches d'urgence	24
4 ^e partie	Sécurité de la salle de cours	
	1. Contrôle de sécurité générale	26
	2. Salle des cours de science	27
5 ^e partie	Arts et métiers	
	1. Matériaux d'arts et métiers	32
	2. Photographie	35
6 ^e partie	Technologie industrielle	
	1. Emploi des outils manuels	38
	2. Machines à travailler le métal	40
	3. Tours à bois	42
	4. Scies à ruban	44
	5. Scies circulaires	46
	6. Raboteuses	48
	7. Meuleuses	50
	8. Fers à souder	52
	9. Soudage et coupage au chalumeau	53

7 ^e partie	Entretien et conciergerie <ol style="list-style-type: none"> 1. Sécurité des bureaux 58 2. Échelles 60 3. Échafaudages 64 4. Plates-formes élévatrices 65 5. Manutention 66 6. Verrouillage de sécurité 68 7. Entrée dans des espaces clos 69 8. Produits chimiques toxiques 71 9. Travaux de peinture 72 10. Sécurité élémentaire en électricité 73 11. Entretien des terrains 75 12. Élimination des déchets 78
8 ^e partie	Technique sanitaire et prévention des infections <ol style="list-style-type: none"> 1. Technique sanitaire 80 2. Infection causée par le sang ou d'autres liquides organiques 81 3. Déchets infectieux 82
9 ^e partie	Sports et activités <ol style="list-style-type: none"> 1. Sports et activités sportives 84 2. Activités hors les lieux 86
10 ^e partie	Milieu de travail <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité d'air des locaux 88 2. Bruit 90 3. Ventilation 92 4. Éclairage 93 5. Travail à la chaleur 95 6. Travail au froid 97 7. Salle de classes mobiles 99 8. Gestion de l'amiante 103 9. Rayonnements ultraviolets 105 10. Rayonnements électromagnétiques 107
11 ^e partie	Ergonomie <ol style="list-style-type: none"> 1. Lésions attribuables au travail répétitif (LATR) 110 2. Postes de travail à l'ordinateur 112 3. Travail en position assise 114 4. Choix et adaptation des sièges 117 5. Exercices à faire au poste de travail 120

12 ^e partie	Équipement de protection individuelle	
	1. Lignes directrices générales	124
	2. Lunettes de protection	126
	3. Chaussures de protection	128
	4. Casques de sécurité	130
	5. Protection antibruit	132
	6. Protection des mains	134
	7. Appareils respiratoires	135
13 ^e partie	Législation en matière de santé et de sécurité du travail	
	1. Responsabilité législative	138
	2. Législation canadienne sur l'HST	140
	3. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)	143
	4. Fiche technique santé sécurité (FTSS)	145
	5. Législation sur la promotion de la santé	146
	6. Code des incendies	146
	7. Code du bâtiment	147
	8. Législation sur la protection de l'environnement .	147
	9. Réglementation américaine en matière de santé et de sécurité au travail	148
14 ^e partie	Sources d'information	
	1. Ministères et services gouvernementaux canadiens ayant des responsabilités importantes en matière d'hygiène et de sécurité au travail	154
	2. Organismes fédéraux d'hygiène et de sécurité du travail aux États-Unis	159

1. Selon la loi...

Les lois sur l'hygiène et la sécurité sont là pour vous protéger.

Selon la loi, votre employeur doit veiller à l'hygiène et à la sécurité de votre milieu de travail.

La responsabilité de votre superviseur est de s'assurer que vous comprenez comment faire votre travail en toute sécurité.

Votre part de la responsabilité consiste à travailler prudemment. Vous devez porter les équipements de sécurité recommandés par votre employeur, observer les méthodes de travail sécuritaires prescrites dans votre domaine et signaler toute condition dangereuse dont vous avez connaissance.

Si vous pensez qu'une tâche est dangereuse pour vous ou vos compagnons de travail, vous avez le droit de refuser de l'accomplir tant que votre sécurité n'est pas assurée. Vous devez informer votre superviseur de votre intention de refuser du travail dangereux.

2. Éléments de la sécurité au travail

1. **La bonne façon d'exécuter une tâche est celle qui ne présente pas de danger.** Quand vous travaillez, suivez les instructions. S'il y a quelque chose que vous ne savez pas, informez-vous.
2. **Sachez quels sont les risques** éventuels qui se rattachent à votre travail et comment faire pour parer à ces risques.
3. **Sachez quelles sont les règles de sécurité** de chacune de vos tâches et comment les expliquer à vos collaborateurs.
4. **Suivez les procédures d'urgence** en cas d'incendie, d'urgence médicale ou d'intervention civile.
5. **Signalez toute lésion subie**, y compris les moindres égratignures, coupures, brûlures, trébuchements ou chutes. Votre employeur pourra ainsi prendre des mesures pour éliminer les risques en cause. Suivez la démarche de déclaration adoptée par votre employeur.
6. **Connaissez les équipements d'urgence** et sachez utiliser les extincteurs, fontaines oculaires, douches d'urgence et autres équipements d'urgence.

-
7. **Utilisez les équipements de protection** individuelle prescrits par votre employeur, notamment lunettes de sécurité, protecteurs auditifs, appareils respiratoires, chaussures, casques, gants et masques de protection.
 8. **Apprenez quelles sont les précautions** à prendre dans des cas particulièrement dangereux : entrée dans des vaisseaux ou des espaces clos, travaux d'électricité ou de soudure.
 9. **Observez les règles de sécurité** particulières pour le travail avec des équipements électriques, la mise à la terre d'outils électriques ou le travail à proximité des lignes d'énergie électrique.
 10. **Sachez vous protéger** des éléments et prendre les précautions nécessaires si vous devez travailler à l'extérieur par temps froid et glacé ou au grand soleil (rayonnements UV).
 11. **Avant d'utiliser un véhicule**, assurez-vous que celui-ci est en bon état de marche et que vous savez le conduire sans danger.
 12. **Coupez la source d'énergie** (électrique, mécanique, hydraulique, pneumatique, chimique ou autre) et étiquetez toute machine ou pièce d'équipement qui doit être entretenue ou réparée.
 13. **Ne vous laissez pas aller** à la bousculade.
 14. **Portez les vêtements qui conviennent** à chaque tâche : pas de vêtements lâches, manchettes ou bijoux qui pourraient se prendre dans les machines en marche ou s'accrocher et entraîner un accident.

**La sécurité conserve toute son importance
lorsque vous quittez le travail.
Soyez vigilant en tous lieux.**

1. Responsabilités en matière d'hst dans votre école

Un tableau comme celui qui figure ci-dessous vous aidera à cerner les responsabilités en matière de santé et de sécurité dans votre établissement scolaire.

Échantillon

RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'HST DANS VOTRE ÉCOLE

Ecole _____ Date _____

Exigence	Responsabilité
Se tenir à la pointe de la législation d'HST	Marc Hébert
Formuler une politique	Anne Lacroix
Mettre au point des méthodes de travail sécuritaires	Comité
Donner suite aux recommandations du comité d'HST	Jean Thibault
Fournir de l'éducation et la formation nécessaires en HST	Mario Patry
Fournir de l'information sur les dangers qui existent	André Leduc
Faire de l'entretien préventif	Marc Hébert
Acheter les équipements et fournitures	André Leduc
Assurer les premiers soins	André Leduc
Contrôler la santé des employées	Anne Lacroix
Planifier la prévention des incendies	Comité
Inspecter les lieux de travail	Anne Lacroix/Etienne Lavallée
Dresser les dossiers, statistiques et rapports	Mario Patry/Anne Lacroix
Faire enquête après tout accident	Anne Lacroix / Etienne Lavallée
Planifier les vérifications de la sécurité	Jean Thibault
Assurer la sécurité des personnes à contrat	Marc Hébert
Inspecter et faire l'épreuve des chaudières, ascenseurs, extincteurs, etc.	Marc Hébert/Etienne Lavallée
Adopter un plan d'évacuation en cas d'urgence et faire des exercices d'évacuation	André Leduc
Donner des cours d'orientation en HST aux nouveaux employés	Anne Lacroix

LISTE DE CONTRÔLE - LABORATOIRE DE SCIENCES

Date _____ Pièce _____

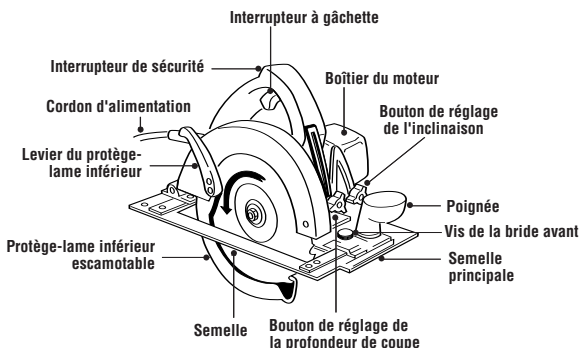
Inspecteur(s) _____

✓ Satisfaisant x Insatisfaisant - doit être corrigé

ÉLÉMENT	POINT À VÉRIFIER
INSTALLATIONS	
<input type="checkbox"/> Panneaux indicateurs de danger	état, emplacement, affichage
<input type="checkbox"/> Équipement	état, emplacement
<input type="checkbox"/> Robinets d'eau et de gaz état, emplacement	état, emplacement
<input type="checkbox"/> Prises électriques	état, emplacement
<input type="checkbox"/> Équipement de secours (incendie, déversement, etc.)	quantité, état, emplacement
<input type="checkbox"/> Trousse de premiers soins	quantité, état, emplacement
<input type="checkbox"/> Évacuation des articles de verres brisés	quantité, état, emplacement
<input type="checkbox"/> Postes de lavage du laboratoire	état, emplacement
PRODUITS CHIMIQUES	
<input type="checkbox"/> Directives sur l'achat, le stockage, l'utilisation et l'élimination	préparation, quantité, emplacement
<input type="checkbox"/> FSST et étiquettes (y compris les étiquettes pour échantillons biologiques conservés dans des solutions chimiques)	quantité, emplacement
<input type="checkbox"/> Formation SIMDUT	quantité
<input type="checkbox"/> Panneau Réserve au personnel autorisé	affichage
<input type="checkbox"/> Directives sur les substances toxiques	quantité, affichage
<input type="checkbox"/> Directives sur la conformité à la réglementation visant la santé et la sécurité	quantité, affichage
<input type="checkbox"/> Directives sur les contacts accidentels	quantité, affichage
AUDIT PRÉALABLE	
<input type="checkbox"/> Directives de sécurité et d'urgence pour les étudiants	quantité, affichage, compréhension
<input type="checkbox"/> Sensibilisation des étudiants aux risques potentiels (c.-à-d. cheveux longs, bijoux, etc.)	Compréhension des pratiques sécuritaires

5. Scies circulaires

Les scies circulaires sont faites pour être utilisées de la main droite. Pour les utiliser de la main gauche, il faut agir avec plus de prudence.



Précautions à prendre



PORTER des lunettes de sécurité et un écran facial.

PORTER un respirateur approuvé en présence de poussières dangereuses ou irritantes.

UTILISER une lame bien affûtée et conçue pour le travail que vous avez à faire.

VÉRIFIER si le protège-lame inférieur fonctionne librement. Il doit recouvrir les dents au maximum et couvrir la partie non utilisée de la lame pendant la coupe.

ATTENDRE que la scie tourne à pleine vitesse avant d'entamer la coupe.

S'ASSURER que le protège-lame inférieur soit complètement revenu en place avant de déposer la scie.

DÉBRANCHER la scie avant de régler ou de changer la lame.

ÉLOIGNER toutes les cordes électriques de la surface de coupe.

3. Déchets infectieux



Il pourra vous arriver de trouver des aiguilles hypodermiques, des seringues, des condoms, du sang ou des objets, articles ou liquides souillés de sang ou de liquides organiques. En pareil cas, des précautions particulières s'imposent. De tels déchets biologiques sont parfois porteurs de microbes pouvant causer des maladies graves, notamment l'hépatite B et le SIDA.



DEMANDER à votre superviseur de vous donner la formation nécessaire pour :

- ✎ comprendre les dangers possibles
- ✎ vous familiariser avec les règlements pertinents.

CONSIDÉRER tout déchet biologique comme infectieux.

MANIPULER prudemment les déchets contaminés pour éviter d'entrer en contact avec eux ou de vous blesser.

PORTER les gants et bottes de protection non perforables appropriés pour la tâche à accomplir.

JETER les déchets infectieux dans un contenant anti-perforation, notamment un seau ou une boîte à couvercle doublés de plastique étanche et non perforable.

POSER un symbole de danger biologique sur le contenant.

PORTER des gants en cuir pour vider les ordures et éviter de mettre les mains dans les poubelles.

COMMUNIQUER avec les services de santé publique ou avec la police pour obtenir de l'aide au besoin.



NE PAS SURCHARGER les poubelles.

NE PAS COMPRIMER les déchets infectieux, car la contamination risque ainsi de se répandre.

NE PAS METTRE les déchets infectieux avec les ordures ordinaires.

NE PAS METTRE les mains dans des poubelles ou réceptacles pouvant renfermer des déchets dangereux.